



CONTRAT DE SCOLARISATION 2025-2026

Entre :

Ensemble scolaire Notre-Dame / Saint-Privat

Site du Lycée Notre dame - Quartier Fontanilles - 48000 MENDE

Et

Nom du responsable :

Demeurant :

Représentant légal de l'enfant dénommé :

Il est convenu ce qui suit :

Article 1 - Objet

La présente convention a pour objet de définir les conditions dans lesquelles l'enfant %ENFANT_NOMCOMPLET% sera scolarisé par le(s) responsable(s) légal(aux) au sein de l'établissement catholique : Ensemble scolaire Notre Dame/Saint Privat, ainsi que les droits et les obligations réciproques de chacune des parties.

Article 2 - Obligations de l'établissement

L'établissement s'engage à scolariser l'enfant pour l'année scolaire **2025/2026**.

L'établissement s'engage par ailleurs à assurer une prestation de restauration/d'internat selon les choix définis par le(s) responsable(s) légal(aux) .

L'établissement communique, via l'application Pronote, les résultats scolaires à la famille à chaque période. Dans tous les cas, les familles ont la possibilité de consulter sur internet (Via Pronote) l'ensemble des informations concernant l'élève (notes - cahier de texte - vie scolaire) grâce à l'identifiant et au code donnés dans ce cas à chacun en début d'année. Une messagerie est aussi en place sur «Pronote» par laquelle les familles recevront toutes les informations sur la vie de l'ensemble scolaire. Elles pourront ainsi communiquer avec les différents interlocuteurs (secrétariat - professeurs - vie scolaire).

En cas de séparation, les bulletins pourront être envoyés aux deux responsables légaux, s'ils en font la demande au service administratif.

Une rencontre parents/professeurs sera organisée et des rendez-vous personnalisés pourront être proposés.



✉ Quartier Fontanilles - 48000 Mende
☎ Tél. : 04 66 49 14 57 - Fax : 04 66 65 18 00
✉ secretariat@notredamemende.fr

1 rue du Faubourg St Gervais - 48000 Mende
Tél. : 04 66 65 02 72 - Fax : 04 66 49 03 14
secretariat@saintprivatmende.fr



L'établissement s'engage à privilégier l'ouverture au monde, en organisant différents voyages pédagogiques. Le directeur se réserve le droit de ne pas admettre certains élèves à ces voyages si le comportement s'avérait difficile et le travail insuffisant.

Article 3 - Obligations des parents

Le(s) responsable(s) légal(aux) s'engagent à accorder une place privilégiée à l'institution scolaire, au respect de l'autorité des membres de l'équipe éducative, au suivi éducatif de l'élève (rencontre parents/professeurs), au suivi de la scolarité (devoirs, évaluations), aux actions menées, au respect et à la place de chacun dans la communauté éducative. L'Ensemble scolaire Notre Dame/Saint Privat reconnaît le(s) responsable(s) légal(aux) comme les premiers et ultimes éducateurs de leurs enfants et les invite à adhérer au projet éducatif de l'établissement en tant que membre de la communauté éducative.

Le(s) responsable(s) légal(aux) reconnaît(ssent) avoir pris connaissance des règles de vie collective et du système de suivi des fautes, y adhérer et mettre tout en œuvre afin de les faire respecter. La relation de confiance qui s'instaure avec l'établissement, impose, dans un dialogue constructif et serein, le respect, en toute circonstance, des membres de la communauté éducative. Pour tout désaccord éventuel, il vous est demandé de bien vouloir prendre rendez-vous avec la/(les) personne(s) concerné(es). Aucune rencontre sans prise de rendez-vous ne pourra avoir lieu.

Le(s) responsable(s) légal(aux) s'engage à prévenir l'ensemble scolaire en cas d'absence ou de retard de leur enfant et à fournir un justificatif obligatoirement écrit à son retour. Le(s) responsable(s) légal(aux) s'engagent à respecter le caractère propre de l'Ensemble scolaire Notre Dame/Saint Privat : préparation aux sacrements, préparation à la profession de foi, pastorale, moments de recueillement, de prière, de silence, célébrations, actions humanitaires, caritatives....Tous ces temps forts sont proposés dans le respect des croyances de chacun et laissés à l'appréciation des familles et des élèves.

Le(s) responsable(s) légal(aux) reconnaît(ssent) avoir pris connaissance du coût de la scolarisation de leur enfant au sein de l'établissement et s'engage(nt) à en assurer la charge financière, aux conditions des tarifs annexés à la présente convention.

Changement de régime : Tout changement doit se faire par écrit avant le début de chaque trimestre.

Article 4 - Coût de la scolarisation

Le coût de la scolarisation comprend la contribution familiale, dont le détail et les modalités de paiement figurent sur les tarifs. Le lycée tient le(s) responsable(s) légal(aux) informés des différentes aides possibles (bourses, A.P.E.L., ...).

Le service administratif est là pour répondre à toutes vos questions. Le versement des bourses nationales ou aides départementales se fait obligatoirement par procuration à l'établissement qui restitue le solde éventuel après prélèvement des sommes dues au Lycée. Les familles règlent les sommes dues en fonction du régime choisi. Pour les familles, le virement automatique est préconisé.

Pour la restauration scolaire, la facture sera établie en fonction de l'inscription (nombre de jours sur 34 semaines de cours) en début d'année. Le prix du repas pour les élèves externes non-inscrits en début d'année, qui mangent de façon exceptionnelle est majorée (La différence de tarif se justifie par la planification et l'organisation à prévoir). Une carte de self est donnée, lors de la première inscription, à chaque élève. Si votre enfant est externe, il doit la créditer à volonté à la vie scolaire ou sur le site de



✉ Quartier Fontanilles - 48000 Mendé
☎ Tél. : 04 66 49 14 57 - Fax : 04 66 65 18 00
✉ secretariat@notredamemende.fr

1 rue du Faubourg St Gervais - 48000 Mendé
Tél. : 04 66 65 02 72 - Fax : 04 66 49 03 14
secretariat@saintprivatmende.fr



l'ensemble scolaire (7,50€ le repas ou 5,00€ pour la formule étudiant). En cas de perte, votre enfant doit racheter une carte (5,00€).

L'ensemble scolaire s'engage à procéder à un relevé des absences quotidiennement pour les élèves inscrits en début d'année à la restauration scolaire. En cas d'absence de l'élève à la restauration, du fait de la famille ou de l'élève, les frais ne seront pas remboursés.

Tous les élèves du Lycée professionnel, général et technologique sont équipés d'un ordinateur portable fonctionnant avec le système d'exploitation Chrome OS : le CHROMEBOOK.

En ce qui concerne le financement :

- Une participation de l'ensemble scolaire Notre-Dame Saint Privat
- Une participation parentale sur les 3 années de scolarisation

Pour plus d'informations, une FAQ Chromebook est disponible sur le site <https://notredamesaintprivat.fr> (Infos Pratiques)

Pour les conditions de règlement, merci de vous reporter à la page internet : <https://notredamesaintprivat.fr> (Infos Pratiques / Tarifs)

Article 5 – Assurances

Le(s) responsable(s) légal(aux) s'engage(nt) à assurer l'enfant pour les activités scolaires et extra scolaires, et à produire une attestation d'assurance « individuelle accidents » « responsabilité civile » début septembre.

Article 6 - Dégradation du matériel

La remise en état ou le remplacement du matériel dégradé par un élève fera l'objet d'une facturation le(s) responsable(s) légal(aux) sur la base du coût réel incluant les frais de main d'œuvre.

Article 7 - Durée et résiliation du contrat

7-1 - Résiliation en cours d'année scolaire

Le présent contrat peut être résilié par l'établissement en cours d'année scolaire, en cas de non-respect de celui-ci.

En cas d'abandon de la scolarité en cours d'année scolaire sans cause réelle et sérieuse reconnue par l'établissement, le(s) responsable(s) légal(aux) reste(ent) redevable(s) de la contribution familiale du trimestre commencé ainsi que de la participation parentale pour le Chromebook de l'année en cours.

7-2 - Résiliation au terme d'une année scolaire

Le(s) responsable(s) légal(aux) informent l'établissement de la non réinscription de leur enfant durant le troisième trimestre scolaire à l'occasion de la demande qui est faite à tous le(s) responsable(s) légal(aux) d'élèves (courant mai) et au plus tard le 1^{er} juillet.

L'établissement s'engage à respecter ce même délai (le 1er juillet) pour informer le(s) responsable(s) légal(aux) de la non réinscription de leur enfant pour une cause réelle et sérieuse (indiscipline, impayés,



Quartier Fontanilles - 48000 Mende
Tél. : 04 66 49 14 57 - Fax : 04 66 65 18 00
secretariat@notredamemende.fr

1 rue du Faubourg St Gervais - 48000 Mende
Tél. : 04 66 65 02 72 - Fax : 04 66 49 03 14
secretariat@saintprivatmende.fr



désaccord avec la famille sur l'orientation de l'élève).

Les causes réelles et sérieuses de départ en cours d'année sont :

- Déménagement.
- Changement d'orientation vers une section non assurée par l'établissement.
- Tout autre motif légitime accepté expressément par l'établissement.

7-3 – Rupture du contrat

Rupture de contrat pour manquement aux engagements pris. Dans ce cas de figure, la rupture de contrat ne pourra être définitive qu'après entretien entre le chef d'établissement et le(s) représentant(s) légal(aux) de l'enfant, puis envoi d'un courrier qui témoignera des manquements constatés. Dans le cas d'une rupture de contrat demandée par le chef d'établissement, il veillera à accompagner la famille pour un nouvel établissement d'accueil pour l'enfant.

Date :

Signature du responsable légal : NOM + PRENOM :



✉ Quartier Fontanilles - 48000 Mende
☎ Tél. : 04 66 49 14 57 - Fax : 04 66 65 18 00
✉ secretariat@notredamemende.fr

1 rue du Faubourg St Gervais - 48000 Mende
Tél. : 04 66 65 02 72 - Fax : 04 66 49 03 14
secretariat@saintprivatmende.fr